

La MRC de La Mitis, instance municipale créée par le gouvernement provincial, est dirigée par les 16 maires élus de son territoire.

MANDAT La MRC assure la planification et facilite le développement cohérents de son territoire selon les principes du développement durable. Pour ce faire, elle a recours à la mise en commun de services, à la concertation et aux services-conseil pour soutenir les municipalités, les organisations et les individus.

VISION Nous aspirons à être le moteur indispensable de la prospérité socio-économique de La Mitis.

VALEURS L'équité (amener à un pied d'égalité et non d'être égalitaire à tout prix)
La qualité (faire preuve d'intégrité, de professionnalisme et de savoir-être dans les actions et les décisions)
La coopération (agir et décider ensemble)

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS SELON LES CINQ DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE LA MITIS

ASSUMÉES PAR LA MRC

DONNÉES EN MANDAT PAR LA MRC

caractères gras : compétences obligatoires déléguées par le gouvernement
caractères réguliers : compétences facultatives et services regroupés

MODÈLE DE GOUVERNANCE • IDENTITÉ ET APPARTENANCE AU TERRITOIRE

- Conclue des ententes avec les ministères et organismes visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales
- Désigne les infrastructures qui possède un caractère supralocal et établit les règles applicables à sa gestion, le financement des dépenses qui y sont liées et le partage des revenus qui en découlent
- Gère et administre en copropriété le réseau de fibre optique du Bas-Saint-Laurent
- **Vend les immeubles pour défaut de paiement de taxes**

- **Prépare les rôles d'évaluation des municipalités locales** (Servitech)²

TERRITOIRE ET RESSOURCES

- **Élabore et met à jour un schéma d'aménagement et de développement**
- **Administre les territoires non organisés (TNO) et élabore leurs règlements d'urbanisme**
- **S'occupe des cours d'eau à débit régulier ou intermittent**
- **Établit un plan de gestion des matières résiduelles**
- Offre des services d'inspection en urbanisme
- Rend disponible une expertise dans les domaines du génie municipal
- Gère par décret de décentralisation du gouvernement du Québec (MERN et MFFP) :
 - les terres du domaine de l'État et des terres publiques intermunicipales (TPI);
 - l'exploitation du sable et du gravier
 - les activités foncières
- Offre des services d'élaboration de documents de révision ou de modifications réglementaires et d'outils cartographiques et autres
- Détermine l'emplacement d'un parc régional
- Constitue un fonds destiné à soutenir financièrement des opérations de mise en valeur des terres ou des ressources forestières du domaine public ou des terres privées

- Offrir des services en gestion et traitement des matières résiduelles
 - Récupérer des matériaux secs de construction, rénovation et démolition (CRD) ayant un potentiel de valorisation (Écocentre)²
 - Trier et de traiter les matières recyclables (Groupe Bouffard de Matane)³
 - Administrer les infrastructures de nécessaires aux actions de gestion des matières résiduelles (Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis)¹
- Assurer la gestion du parc régional (Comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis)²

ENGAGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

- **Élabore et met à jour un schéma de couverture de risques (sécurité incendie et civil)**
- Garanti un service de police
- Assure la coordination régionale et municipale des actions de prévention, de formation et d'intervention de la sécurité civile et incendie et pour les interventions en situation de sinistre en mettant en commun les ressources nécessaires
- Gère les programmes d'aide à la rénovation du gouvernement du Québec (SHQ)
- Assure une justice de proximité et favorise l'accès à la justice aux citoyens par un service de cour municipale

- Offre un service de police (Sureté du Québec)²:
 - Maintien la paix et l'ordre public
 - Préserve la vie, la sécurité et les droits fondamentaux des personnes ainsi que la protection de leurs biens
- Assure un suivi des programmes d'aide à la rénovation du gouvernement du Québec (SHQ) auprès des clientèles³
- Offre des services de transport:
 - Assure la gestion de l'aéroport régional (Régie de l'aéroport régional de Mont-Joli)¹
 - Offre des services de transport collectif et adapté (TAC)²:
 - Offre un service adapté à des besoins particuliers d'une clientèle ayant des incapacités significatives et persistantes
 - Offre un service permettant à toute personne d'effectuer des déplacements dans toute la MRC de La Mitis en toute sécurité
 - Assure la gestion et l'exploitation des services de transports entre les MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette

ESSOR DE L'ÉCONOMIE

- Assure un service-conseil en développement du territoire (agroalimentaire, culture, économique, social et touristique)
- Adopte différentes stratégies, politiques et plans d'action en matière de développement du territoire
- Détermine et coordonne les politiques et programmes de subvention dédiés au développement
- Coordonne l'élaboration et veille à la réalisation d'un plan stratégique mitissien
- **Promeut l'entrepreneuriat et soutient l'entrepreneuriat et l'entreprise**
- Constitue un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage (FLI et FLS)
- Exploite, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'éoliennes ou d'une centrale hydroélectrique¹

- Offre des services de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise (CLD)²:
 - accorde une aide technique aux entreprises du secteur privé en les faisant profiter des activités d'un agent de développement économique
 - adopte différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat
 - élabore et veille à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi
 - gère les différents fonds de soutien à l'entrepreneuriat

¹ : **régie**: entité publique autonome dont le conseil d'administration est formé d'élus des municipalités et des municipalités participantes et qui a comme mandat d'assurer la gestion d'un service public.

² : **entente de services**: une entente par laquelle la MRC mandate une organisation à effectuer certaines actions, avec ou sans enveloppe financière.

³ : **contrat de services** : un contrat par lequel la MRC mandate, après un appel d'offres, un fournisseur de services à effectuer certaines actions en échange d'un paiement.